

le vendredi 31 mai 2002

10 heures

Prière.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Ashfield, vice-président, prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Mesheau :

- 58, *Loi de 2002-03 portant affectation de crédits ;*
- 59, *Loi supplémentaire de 2002-03 portant affectation de crédits pour fins de dépenses en capital ;*
- 60, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*

par l'hon. M. Green :

- 61, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les troisième et deuxième lectures des projets de loi, se forme en Comité des subsides pour étudier les budgets supplémentaires.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 42, *Loi sur les identificateurs communs ;*
- 51, *Loi relative à Services Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 57, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 57 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 57, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Forbes, à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, il est unanimement convenu que la pause de 12 h 30 se termine à 13 h 15.

À 12 h 30, le président suppléant du comité quitte le fauteuil pour le reprendre à 13 h 15.

13 h 15

La séance reprend sous la présidence de M. Forbes, à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, en l'absence inévitable du président de la Chambre, M. Ashfield, vice-président, prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre. Le président suppléant du comité, M. Forbes, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et adopté les derniers crédits.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2002-2003
VOLUME I
PRÊTS ET AVANCES

Les crédits suivants sont votés pour couvrir les dépenses au titre des programmes :

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES FINANCES	
Loi sur l'aide aux municipalités, prêt à une municipalité	500 000

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2001-2002
VOLUME II
COMPTE CONSOLIDÉ

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Transfert au Fonds de stabilisation financière	70 000 000

COMPTES ORDINAIRES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU MIEUX-ÊTRE	
Santé publique et services médicaux	4 000 000
Services des établissements	13 200 000

COMPTES DE CAPITAL

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU MIEUX-ÊTRE	
Hôpitaux publics - biens d'équipement	2 800 000

La Chambre adopte ces crédits.

Avec le consentement unanime, le président suppléant de la Chambre revient à l'appel du dépôt de projets de loi.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Mesheau :

62, Loi supplémentaire de 2002-03 portant affectation de crédits.

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

Le président suppléant suspend brièvement la séance à 13 h 39.

13 h 42

Le président suppléant reprend le fauteuil.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Mesheau :

63, Loi supplémentaire de 2001-02 (2) portant affectation de crédits.

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

Le président suppléant, sur la demande de l'hon. M. Green, revient à l'appel des motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. P. Robichaud, il est résolu que la Chambre, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 4 juin 2002 à 11 h 30.

La séance est levée à 13 h 45.